

Rapport ministériel sur le rendement 2015-2016 : Renseignements supplémentaires (Tableaux)

Stratégie ministérielle de développement durable

Aperçu de l'approche du gouvernement fédéral en matière de développement durable

La [Stratégie fédérale de développement durable \(SFDD\) 2013-2016](#) présente les activités de développement durable du gouvernement du Canada, comme l'exige la [Loi fédérale sur le développement durable](#). Conformément aux objectifs de la Loi qui visent à rendre le processus décisionnel en matière d'environnement plus transparent et plus responsable envers le Parlement, l'Office des transports du Canada (l'Office) appuie la mise en œuvre de la SFDD par l'entremise des activités figurant dans ce tableau de renseignements supplémentaires.

Bien que l'Office ne soit pas assujéti à la LFDD et ne soit pas tenu d'élaborer une stratégie ministérielle de développement durable, l'Office adhère aux principes de la SFDD.

Thème IV : Cibles et stratégies de mise en œuvre

Objectif 7: Gestion des déchets et des biens

Cible 7.1: Rendement environnemental des biens immobiliers

À compter du 1er avril 2014 et conformément aux cadres de durabilité des biens immobiliers des ministères, les projets et les activités du gouvernement du Canada dans le domaine immobilier atteindront un haut niveau de rendement écologique reconnu par l'industrie.

Mesure du rendement

Résultat prévu

Un niveau de rendement environnemental reconnu par l'industrie comme étant élevé sera atteint par les projets et les opérations relatifs aux biens immobiliers du gouvernement du Canada.

Indicateur de rendement	Niveau de rendement atteint
L'Office assure que les déchets (les objets cassés, etc.) sont éliminés par des moyens respectueux de l'environnement.	100 % des déchets de l'Office est éliminé par des moyens respectueux de l'environnement.

Cible 7.2: Achats écologiques

À compter du 1er avril 2014, le gouvernement du Canada continuera de prendre des mesures pour intégrer les facteurs environnementaux à ses achats, conformément à la Politique d'achats écologiques.

Mesure du rendement

Résultat prévu

Approvisionnement, utilisation et élimination des biens et services respectueux de l'environnement.

Indicateur de rendement	Niveau de rendement atteint
Approche ministérielle pour approfondir la mise en œuvre de la <i>Politique d'achats écologiques</i> en place à compter du 1er avril 2014.	Le <i>Guide sur la politique et les procédures en matière de passation des marchés</i> de l'Office des transports du Canada contient une clause qui précise que, dans la mesure du possible, tous les approvisionnements doivent favoriser la durabilité écologique en intégrant des éléments de performance environnementale aux décisions sur les approvisionnements.
Nombre et pourcentage de spécialistes de la gestion des achats ou du matériel qui ont terminé le cours sur les achats écologiques (C215) de l'École de la fonction publique du Canada ou l'équivalent	2 sur 2 100%

Indicateur de rendement	Niveau de rendement atteint
--------------------------------	------------------------------------

pendant l'exercice 2015- 2016.

Cible du ministère concernant les achats écologiques

L'Office n'utilisera que du papier recyclé.

Indicateur de rendement	Niveau de rendement atteint
--------------------------------	------------------------------------

Type de papier utilisé à l'Office Papier recyclé uniquement

Cible du ministère concernant les achats écologiques

L'Office réduira la quantité de papier qu'il utilise.

Indicateur de rendement	Niveau de rendement atteint
--------------------------------	------------------------------------

Réduction de la quantité de papier utilisé à l'Office	Réduction de 20 % en 2015-2016 par rapport à 2014-2015
---	--

Élément ou meilleure pratique de la stratégie de mise en œuvre	Niveau de rendement atteint
---	------------------------------------

L'Office a principalement recours aux instruments d'achat de SPAC et mise sur les facteurs environnementaux intégrés dans ces offres à commandes par SPAC. De plus :

7.2.1.5. Tirer profit des instruments d'achats d'usage courant, lorsqu'ils sont disponibles et que la chose est faisable.

Depuis 2010-2011, l'Office adhère à la Stratégie de gestion des déchets électroniques du gouvernement fédéral à l'égard de l'équipement électrique et électronique.

Des modèles d'énoncés des travaux utilisés pour la passation de marchés de services et la liste de vérification des contrats ont été revus en 2012-2013 afin d'y intégrer les facteurs environnementaux.

Ces processus et mesures de contrôle de gestion ont été choisis à l'issue de l'analyse des processus de prise de décision et des mesures de contrôle connexes de l'Office.

Meilleure pratique

Atteint

**Élément ou meilleure
pratique de la stratégie
de mise en œuvre**

Niveau de rendement atteint

7.2.3. Former les détenteurs d'une carte d'achat sur les achats écologiques.

Meilleure pratique

7.2.4. Accroître la sensibilisation des gestionnaires à la *Politique d'achats écologiques*.

En cours. L'Office n'avait pas de mécanisme officiel en place pour sensibiliser les gestionnaires à l'approvisionnement vert en 2015-2016, mais est en train de modifier ses politiques pour s'assurer que les gestionnaires reçoivent chaque année un rappel sur la nécessité de prendre en compte les considérations environnementales dans l'approvisionnement.

Évaluation environnementale stratégique

Au cours du cycle de présentation des rapports 2015-2016, l'Office des transports du Canada a tenu compte des impacts environnementaux des initiatives assujetties à la [Directive du Cabinet sur l'évaluation environnementale des projets de politiques, de plans et de programmes](#), dans le cadre de son processus décisionnel. Puisque l'Office n'a pas élaboré d'initiative exigeant une évaluation environnementale stratégique, aucune déclaration publique n'a été présentée.

Audits internes et évaluations

Audits internes achevés en 2015-2016

L'Office des transports du Canada (Office) ne maintient pas sa propre fonction de vérification interne. Il participe aux vérifications internes menées par le Bureau du contrôleur général (BCG), et évalue la mise en œuvre de toute recommandation pertinente d'autres vérifications internes horizontales menées par le BCG dans lesquelles il n'a pas été impliqué.

Aucun audit interne n'a été achevé en 2015-2016.

Évaluations en cours ou achevées en 2015-2016

Aucune évaluation n'était en cours ou ne s'est achevée au courant de 2015-20